

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* » (AO-480);
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3° que ce règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la suite de l'ouverture d'un registre à cet effet les 16 et 17 mars 2020;
- 4° qu'en date du 26 juin 2020, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 13 juillet 2020

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate